



AR Prefecture

043-214301624-20250409-DEL2025_048-DE
Reçu le 15/04/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-048

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

Objet : Avance financière du Budget principal au budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 avril 2025

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe en charge des finances, propose au Conseil Municipal d'inscrire une avance financière. Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire », il convient de prévoir une avance de trésorerie d'un montant de 343 081.69€ du budget général. Cette avance serait remboursée par acompte en fonction des capacités de remboursement du budget annexe.

Le versement de cette avance de 343 081.69€ sera imputé tel que suit :

Budget général Commune : dépense réelle d'investissement au chapitre 27 article 27638

Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire : recette réelle d'investissement au chapitre 16 article 168748

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 pour et 4 abstentions :

- **Approuve** le versement de cette avance financière du budget principal au budget annexe de la MSP, comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD